

Une formation intra inter sur mesure en 2019-2020

Démarches pour demander une prise en charge territoriale

Les démarches de l'établissement

• Définir le projet

Clarifier en équipe les visées du projet, les attendus

Formuler sa demande sous forme de cahier des charges

Soumettre son cahier des charges à un ou plusieurs organismes de son choix

• Sélectionner une réponse adaptée

Étudier la(es) proposition(s) reçues des organismes en réponse à son cahier des charges

S'assurer que le programme de formation présente l'ensemble des éléments visant à définir une action de formation

[voir conditions d'éligibilité ==>>](#)

Demander le cas échéant à l'organisme de compléter sa proposition

Informer le ou les organismes sollicités de sa décision

• Demander un soutien financier

Adresser, par mail, à Formiris le programme et le devis retenus

Seul l'envoi par l'établissement garantit à Formiris que le projet a été validé préalablement par le chef d'établissement et qu'il peut être étudié par la CTPF

Pour les établissements du 1er degré **informer la DDEC** du projet de formation.

Les conditions d'éligibilité

Les propositions de formation reçues seront éligibles à un soutien financier, si elles comportent les éléments suivants :

Un titre de formation
Le public et l'effectif visé
Le rappel des prérequis éventuels
Les objectifs pédagogiques de formation fixés en termes d'acquisition
Les contenus ou notions abordées
Les moyens pédagogiques
La démarche d'évaluation posée avec le chef d'établissement
Les noms et qualités des intervenants
Le calendrier et la durée de la formation
Un devis détaillant frais pédagogiques et frais annexes

[>> pour plus d'informations](#)

Le calendrier

3 échéances possibles pour présenter le projet de formation :

8 avril 2019

13 mai 2019

12 juin 2019

Une proposition de formation déclarée non éligible par la CTPF pourra être modifiée et représentée à la commission suivante.

Propositions de formation à développer en équipe

- . Transitions école/collège ; collège/lycée ; lycée/Enseignement supérieur ; continuum Bac pro/BTS
- . Projet autour de l'accompagnement à l'orientation des élèves
- . Stratégies d'enseignement
- . Neurosciences et stratégies d'apprentissage
- . Relation enseignant-élèves et Ecole-famille
- . Evaluation par compétences
- . Intégration du numérique dans son enseignement
- . Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers
- . Didactique des disciplines
- . Construire le PPF des filières
- . Construire une co-intervention en transdisciplinarité

Règles de prise en charge

Modalités

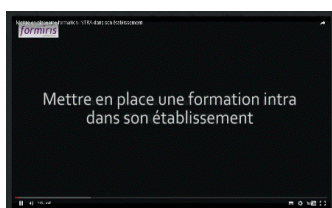
Un projet éligible à la prise en charge bénéficiera d'un **soutien financier à hauteur de 80 %** du coût total de la formation, et **100% pour les projets sur la réforme du lycée**. Ce soutien financier s'appliquera sur un **maximum de 36h pris en charge** et un **coût pédagogique n'excédant pas 1200€/jour** par groupe de 30 stagiaires . 1 seul dossier financé par unité pédagogique.

Critère d'arbitrage

En cas de besoin d'arbitrage budgétaire, la priorité sera donnée aux formations pluriannuelles (en cours ou débutant en 2019/2020).

Des outils à votre disposition

Une vidéo



Des outils en ligne

Des fiches outils à télécharger en cliquant sur le titre ou sur le site de Formiris :

- [Aide au diagnostic](#)
- [Cahier des charges de formation](#)
- [Relecture d'une proposition de formation](#)
- [Etude comparative d'une proposition de formation](#)

Des conseillères à votre écoute

Du soutien conseil

Les conseillères en formation sont à la disposition des chefs d'établissement pour les accompagner à chaque étape du projet



Cliquez pour agrandir l'image